



**PRÉFET  
DE LA MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Service Aménagement Biodiversité Eau  
Unité nature et prévention des nuisances  
Secrétariat de la Commission Départementale  
de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers  
Affaire suivie par : Mme Jeanne CAMPADIEU  
Tél. : 03 87 34 33 95 ou 06 71 53 75 78  
Mél. : [ddt-cdpenaf@moselle.gouv.fr](mailto:ddt-cdpenaf@moselle.gouv.fr)

DDT 57  
Unité Planification de l'Urbanisme

Metz, le 12/12/24

**OBJET** : Avis CDPENAF sur la dérogation à la règle d'urbanisation limitée en l'absence de ScoT pour la commune de BERTRANGE  
**REF** :

Dans le cadre de la modification du PLU de BERTRANGE, la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) a été saisie, par courriel reçu le 13/11/2024, d'une demande de dérogation à la règle d'urbanisation limitée.

Lors de sa réunion du 10/12/2024 cette commission a émis un avis **FAVORABLE**.

Pour le préfet et par subdélégation,  
Le directeur adjoint de la DDT

Gautier GUERIN